

## Édito

### Intercommunalité

## Faire confiance aux communes



Dans le dialogue avec les collectivités locales annoncé par le Président de la République après le grand débat, la révision de la loi NOTRe répond à une forte attente des maires. L'AMF demande une clarification avant les municipales en remettant de la souplesse et de la liberté dans le

fonctionnement des intercommunalités.

Il faut d'abord régler définitivement la question de l'organisation des compétences « eau » et « assainissement », dans les communautés de communes comme dans les communautés d'agglomération, en supprimant le transfert obligatoire. Nous nous sommes toujours opposés à ce dispositif, et la loi d'août 2018, qui était censée mettre en œuvre les engagements du Président de la République devant le 100<sup>e</sup> congrès de l'AMF, n'a pas apporté la souplesse attendue. Elle a même complexifié le transfert de la compétence « eau pluviale ».

Pour nous, l'intérêt communautaire doit servir de fondement à la définition des compétences transférées, dont le nombre minimal, fortement augmenté par la loi NOTRe, doit être réduit ainsi que les cas de transfert obligatoire prévus par la loi. De même, ce besoin de souplesse supplémentaire passe par la reconnaissance du rôle et de la place des syndicats intercommunaux et mixtes, dont le nombre a été volontairement réduit pendant la période de mise en œuvre des SDCI suite à la loi NOTRe : ceci s'est fait au détriment de la mutualisation efficace et des coopérations aux bonnes échelles qu'ils permettent.

Enfin, pour faire avancer cette coopération, les intercommunalités ont besoin de stabilité : il nous paraît nécessaire de supprimer la révision automatique des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) tous les 6 ans, qui va perturber chaque mandat municipal, et de lui préférer une approche pragmatique des cas de blocage, comme l'a proposé le Sénat.

FRANÇOIS BAROIN



### ORGANISATION DES COMPÉTENCES «EAU» ET «ASSAINISSEMENT»

## L'AMF demande plus de liberté

La révision de la loi NOTRe était à l'ordre du jour du Comité directeur de l'AMF qui s'est réuni le 23 mai dernier. Les élus présents ont notamment réaffirmé leur position en faveur de la liberté d'organisation des compétences « eau » et « assainissement » dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Ils ont également demandé une position claire du gouvernement sur la possibilité de maintenir le statu quo (c'est-à-dire le caractère optionnel des compétences « eau » et « assainissement ») alors que le Président de la République a ouvert la voie à de possibles assouplissements lors des récents débats avec les maires.

Depuis la discussion de la loi NOTRe, l'AMF s'est toujours opposée au transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération considérant que les communes et leurs intercommunalités sont les mieux placées pour apprécier l'échelle pertinente de mutualisation des services et organiser efficacement l'exercice de ces compétences en fonction notamment des caractéristiques de la ressource, de la répartition de la population, du périmètre des infrastructures et des contraintes financières (1).

Concernant les communautés d'agglomération, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les

collectivités territoriales semble encore réticent à toute idée de report de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le transfert obligatoire des compétences « eau », « assainissement » et « eaux pluviales ».

### Attention aux délais

Pour les communes membres d'une communauté de communes, la possibilité de report est ouverte sous réserve de nombreuses conditions. Cependant ne pas oublier le délai du 1<sup>er</sup> juillet 2019, date avant laquelle les communes doivent se prononcer sur leur opposition au transfert obligatoire des compétences « eau » et/ou « assainissement » en vue d'un report au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (2). Dans le contexte des négociations qui vont s'ouvrir début juin avec le Premier ministre, l'AMF va réitérer ses demandes et porter la voix des communes et des intercommunalités souhaitant davantage de souplesse dans l'organisation de ces compétences. Les débats qui ont eu lieu depuis le début d'année ont contribué à faire avancer les esprits dans le sens d'une meilleure prise en compte de ces compétences dans leur globalité. À suivre...

(1) Voir la note « Révision de la loi NOTRe : les propositions de l'AMF » sur [www.amf.asso.fr/réf. CW39410](http://www.amf.asso.fr/réf. CW39410)

(2) Voir la note et le modèle de délibération sur [www.amf.asso.fr/réf. BW39419](http://www.amf.asso.fr/réf. BW39419)

# L'AMF auditionnée sur le devenir de l'école de proximité

Lors d'une audition le 20 mai au Sénat sur les nouveaux territoires de l'éducation, l'AMF, représentée par Sylvine Thomassin, maire de Bondy et présidente de la commission Éducation, a rappelé que la préservation d'une école de proximité et d'un maillage territorial réaliste et non concentré demeure l'une des plus fortes préoccupations des élus, dans un contexte marqué à la fois par le déploiement des conventions de ruralité dans les territoires ruraux, du projet de loi pour une école de la confiance, ou encore des récentes annonces du président de la République à l'issue du Grand débat.

L'AMF sera notamment très attentive à la traduction concrète de ces annonces que sont la non fermeture d'écoles, et non de classes, sans l'accord du maire, du plafond de 24 élèves dans les classes de grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire, mais aussi la poursuite du dédoublement des classes de grande section de maternelle pour les écoles REP et REP+. Elle veillera à leur articulation avec la politique des regroupements des petites



écoles par le biais des conventions de ruralité qui ont des conséquences en termes de coûts d'investissement et de fonctionnement pour le bloc communal.

S'agissant de la question des compétences, l'AMF a une nouvelle fois rappelé qu'il doit appartenir aux élus de décider librement s'ils souhaitent voir les compétences « scolaire » ou « périscolaire » transférées à l'intercommunalité. Elle s'est félicitée que les derniers rapports dont celui de la Cour des Comptes aient davantage pris en compte sa demande.

Enfin, l'AMF a rappelé combien les maires restent attachés au statut actuel de l'école et a souligné avec force leur inquiétude quant aux incidences du projet de création volontaire d'établissements publics des savoirs fondamentaux regroupant des écoles primaires à leur collège de rattachement, proposé par l'Assemblée nationale

dans le projet de loi pour une école de la confiance.

Considérant que les modalités de mise en place de ces établissements n'étaient pas réunies, en l'absence notamment de concertation préalable, l'AMF a fait part de sa ferme opposition quant à cette disposition du projet de loi, finalement retirée par le Sénat, qui pourrait engendrer des conséquences notables sur le maillage scolaire territorial et qui tend à diluer le rôle des maires dans leurs prises de décision dans le domaine scolaire.

## Loi « Mobilités »

Le texte adopté en commission, examiné en séance publique à l'Assemblée nationale début juin, a conforté les propositions de l'AMF relatives, d'une part aux délais de transfert de la compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) aux communautés de communes ou à défaut aux régions, (soit après les élections municipales) et, d'autre part au maintien des services de mobilité communaux existants en l'absence de prise de compétence par la communauté. En revanche, a été supprimé l'amendement adopté par le Sénat permettant un accord région/intercommunalité pour la rétrocession de la compétence « AOM » à une communauté de communes qui ne l'aurait pas prise dans les délais impartis.

## Projet de loi Fonction publique : l'AMF vigilante

Lors du Comité directeur du 23 mai dernier, les élus ont considéré que ce projet de loi peut mettre en grande difficulté les communes et les intercommunalités du fait de la remise en cause du statut de la Fonction publique avec, notamment, la trop grande ouverture à l'emploi des contractuels et l'introduction de la rupture conventionnelle. Les élus s'inquiètent, par ailleurs, de la perte de représentation des employeurs territoriaux au sein des instances de dialogue social. Si le Conseil commun de la Fonction publique, représentant les trois versants de la Fonction publique, devait se substituer au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, cela reviendrait à nier la spécificité de la Fonction publique territoriale et

de l'ensemble de ses représentants. Ils s'interrogent aussi sur les conséquences financières induites par l'introduction de la prime de précarité sous conditions, sans concertation ni évaluation chiffrée, et sans étude d'impact. De plus, les élus attirent l'attention sur la question du financement de l'apprentissage dans les collectivités territoriales. La solution qui consisterait à faire financer la formation des apprentis de la Fonction publique territoriale, oubliés dans la loi Pénicaud, par le CNFPT, sans aucune compensation financière, diminuerait considérablement la formation proposée aux agents territoriaux. L'AMF met enfin en garde contre toute tentative de dilution du rôle de l' élu employeur.

## Mission ruralité

Membres de la mission Ruralité installée par le gouvernement, qui doit d'ici un mois « formuler des propositions pour améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux », Cécile Gallien, maire de Vorey, Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour et Daniel Labaronne, député d'Indre-et-Loire, ont auditionné le 15 mai une délégation de l'AMF. Les élus ont émis des propositions concrètes en faveur du monde rural (sauvegarde des commerces avec ses aspects fiscaux, accès au soin en réglant les questions institutionnelles, inclusion numérique en anticipant collectivement les besoins...).

Ils ont notamment mis l'accent sur les relations entre les communes rurales et l'État et surtout sur le dialogue au sein des intercommunalités, en proposant de généraliser l'assemblée des maires. Ils ont insisté sur les règles d'urbanisme trop strictes encadrant la constructibilité. Ils ont souhaité une rénovation de la contractualisation avec l'État et réclamé que la future Agence nationale des territoires soit un outil d'aide à l'ingénierie, afin de répondre à la demande forte de « service public » exprimée par les habitants. Voir [www.amf.asso.fr/réf.BW39483](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39483)

## Statut de l'élu

Auditionnée au Sénat sur une proposition de loi sur les conditions d'exercice des mandats locaux, l'AMF a pu réitérer des demandes, parfois anciennes, en ce domaine, après les avoir également rappelées devant les cabinets de Jacqueline Gourault et de Sébastien Lecornu : clarification des cotisations sociales versées par les collectivités et les élus et des modalités pratiques d'affiliation à la sécurité sociale ; confirmation, dans le Code du travail, du statut de salarié protégé de certains élus locaux ; extension aux maires et présidents de communautés d'une formation la première année de mandat ; assouplissement des règles du DIF, avec un accès dès la première année de mandat ; prise en compte des frais de déplacement pour tous les élus intercommunaux. Le gouvernement annonçant un projet de loi sur ce sujet en juillet, ce sera l'occasion pour l'AMF de défendre ses demandes, sans omettre la question du montant des indemnités de fonction.

## Groupe Revitalisation

Le groupe de travail relatif à la mise en œuvre des opérations de revitalisation de territoires (ORT) – hors programme Action cœur de ville – s'est réuni le 13 juin au siège de l'AMF. Cette matinée a été dédiée à la synthèse des débats tenus lors des trois réunions de mars et d'avril et à la validation des propositions du groupe que l'AMF soumettra aux représentants de l'État et aux partenaires publics, privés et financiers intéressés par ce contrat, conclu entre l'État, un EPCI et les communes concernées.

## Utilisez le simulateur de l'AMF

### COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ou métropolitains au sein de leur communauté ou de leur métropole.

Afin d'aider ses adhérents, l'AMF met à leur disposition un simulateur qui permet de calculer le nombre et la répartition des sièges entre les communes membres.

Il est de nouveau actif pour l'ensemble des communautés urbaines et des métropoles. La dernière mise à jour (7 mai) a permis de prendre en compte les évolutions récentes d'interprétation des services de l'État pour le calcul des accords locaux. Pour rappel et à défaut d'accord local, le préfet constatera la composition du conseil communautaire ou métropolitain qui résulte de la répartition de droit commun. À ce jour, plus de la moitié des intercommunalités ont déjà utilisé ce simulateur et près de 350 000 accords locaux ont été calculés. Réalisé par les services de l'AMF en lien direct avec la DGCL, l'utilisation du simulateur vous garantit des accords locaux valides.

## #MaCommuneJyTiens : participez au concours photo

Dans le cadre du 2<sup>e</sup> temps de sa campagne de communication, l'AMF organise jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre un concours photo sur Instagram afin de témoigner du lien intime entre le citoyen et sa commune. Chaque habitant, agent ou élu est invité à se prendre en photo dans sa commune à un moment ou dans un lieu important de sa vie (vie quotidienne, patrimoine...). Les photographies primées seront valorisées dans les supports d'information et de communication de l'AMF et feront l'objet d'une exposition, en grand format, lors du 102<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, du 19 au 21 novembre 2019. Le ou la lauréat(e) du 1<sup>er</sup> prix sera invité(e) à y assister (avec prise en charge des voyage et séjour à Paris).

Règlement sur [MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr](http://MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr)

## CONCOURS

### RUBANS DU PATRIMOINE



Organisé par la Fédération française du bâtiment en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, la Caisse d'Épargne et l'AMF, les rubans du patrimoine récompensent depuis 1994 les communes et intercommunalités réalisant des opérations de restauration ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Pour cette 25<sup>e</sup> édition, les cinq prix nationaux ont été décernés à Oncy-sur-Ecole (91) pour les communes de moins de 3 500 habitants, Saint-Omer (62) pour les communes de 3 500 à 20 000 habitants, la communauté de communes Le Grand Charolais (71) pour les communes de plus de 20 000 habitants ; Juillé (72) a reçu le Prix spécial du jury et Châtel-Guyon (63) le Prix spécial « dynamisme territorial ». Quinze prix régionaux ont également été remis aux communes dont les dossiers ont été sélectionnés pour concourir au niveau national.

**CONTACT** [www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr)

## TROPHÉE

### FIER[E] DE MA COMMUNE



La Gazette des Communes (groupe Infopro Digital) organise en partenariat avec l'AMF et France Info un événement exceptionnel qui récompensera les initiatives des communes et de leur intercommunalité visant à améliorer le quotidien des habitants. Des prix seront remis dans huit catégories : aménagement et cadre de vie, solidarités, nature et environnement, numérique, participation citoyenne, famille et jeunesse, mobilités, ... et une dernière catégorie pour tous les sujets qui concernent les thèmes d'importance comme le développement économique, la culture, le patrimoine ou le sport. La soirée de remise des trophées se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet à la Maison de la radio à Paris.

**CONTACT** [www.fierdemacommune.fr](http://www.fierdemacommune.fr)

## NUMÉRIQUE

### LABEL VILLES INTERNET

L'association « Villes Internet » remet chaque année, depuis 1999, le label « Territoires, Villes

et Villages Internet » aux communes de toutes tailles promouvant l'Internet citoyen. Près de 2 000 communes ont déjà reçu ce label, matérialisé par un panneau de un à cinq arobases @ à afficher en entrée de ville et dans les supports de communication. Il permet à la commune d'évaluer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun. Les candidatures pour l'édition 2020 sont ouvertes jusqu'au 15 octobre.

**CONTACT** [www.villes-internet.net](http://www.villes-internet.net)

## SANTÉ

### SENSIBILISATION À L'HÉMOCHROMATOSE



La semaine nationale de sensibilisation à l'hémochromatose aura lieu du 3 au 9 juin. Due à une surcharge en fer de l'organisme, c'est la première maladie génétique en France, reconnue

en ALD (affection de longue durée). L'Association Hémochromatose France, déclarée d'intérêt général, sollicite les communes de France à participer à cette campagne en

relayant l'information auprès des habitants de leurs communes (affichage, diffusion de la campagne vidéo, insertion d'encarts ou d'articles à ce sujet dans les bulletins municipaux...).

**CONTACT** [www.hemochromatose.fr](http://www.hemochromatose.fr)

## CONCOURS

### GRAND PRIX DES MAIRES



Le Grand Prix des maires, organisé par RMC en partenariat avec l'AMF, est de retour pour une deuxième édition. Celui-ci récompense les initiatives innovantes des communes et l'engagement des élus locaux visant à améliorer la vie des habitants et anticiper les transitions majeures du pays. Des prix sont remis dans six catégories : ville/commune sociale, mobilité et aménagement, développement économique, énergie et environnement, numérique et services, et sport et culture. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 4 octobre, et la cérémonie de remise des prix aura lieu le mercredi 20 novembre 2019 à Paris.

**CONTACT** [www.rmgrandprixdesmaires.fr](http://www.rmgrandprixdesmaires.fr)

## ALIMENTATION

### FÊTE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS



Organisée par Interfel, la fête des fruits et légumes frais aura lieu du 14 au 23 juin. Son objectif est de faire (re)découvrir ces produits et de renouer avec la saisonnalité.

Les collectivités sont invitées à participer au concours national Fraich'attitude en réalisant un banquet de fruits et légumes frais ayant pour plat principal la plus belle salade de fruits et/ou légumes, avec les écoliers et enfants des centres de loisirs.

Pour participer, une photo du banquet et une fiche descriptive devront être envoyées avant le 5 juillet par mail à [collectivites@interfel.com](mailto:collectivites@interfel.com)

**CONTACT** [www.interfel.com](http://www.interfel.com)

# Planifions nos territoires ensemble : contribuez aux débats !

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités invite les élus à s'exprimer sur les évolutions souhaitables en matière de planification territoriale.

La loi portant Évolution du logement de l'aménagement et du numérique (ÉLAN) habilite le gouvernement à légiférer par ordonnances sur la hiérarchie des normes entre les documents (SRADDET, SCoT, PLUi et PLU notamment), sur la « modernisation » du SCoT et sur la clarification des schémas d'aménagement régional ultramarins (SAR). Le ministère a souhaité que ces ordonnances soient élaborées en partant des besoins des usagers, à commencer par les acteurs les plus concernés : collectivités territoriales, professionnels de l'aménagement, maîtres d'ouvrage de politiques sectorielles, associations, porteurs de projets, usagers de l'espace public.

À cet effet, un espace est ouvert sur le site du ministère afin que vous puissiez vous exprimer sur la "planification de demain" et alimenter aussi les réflexions sur l'évolution du droit de l'urbanisme et la planification. Cet espace collaboratif est organisé en quatre grandes thématiques :

- la hiérarchie des normes,
- la modernisation du SCoT,
- la simplification du SAR,
- la planification de demain.

Vous y trouverez des actualités, par exemple sur le géoportail de l'urbanisme ou encore sur « l'évaluation environnementale des projets d'aménagement » (journée du réseau national des aménageurs du 29 mars dernier).

Au moment où les élus locaux s'interrogent sur la complexité d'articuler les différents documents de planification (le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France de novembre 2019 avait consacré un forum à ce sujet), où ils s'inquiètent également du caractère très prescriptif que certains veulent confier, bien au-delà de ce que prévoit la loi, aux SRADDET ou aux SCoT, l'AMF invite les maires et les présidents d'intercommunalité à contribuer sur le site du ministère et à participer à cette réflexion collective.

Le ministère complète ce dispositif en organisant des ateliers thématiques en régions, auxquels l'AMF invite les élus à participer. Deux ateliers ont déjà eu lieu : « Mer, eau, risques », le 23 mai dernier en Nouvelle Aquitaine et « Carrières », le 25 mars en Ile-de-France (sa restitution sera prochainement mise en ligne sur le site). Deux autres sont prévus prochainement : « Climat, air, énergie », le 13 juin en Auvergne Rhône Alpes et « Nature, paysage, agriculture, forêt » le 2 juillet en Occitanie.

Contribuez au débat en ligne sur le site <https://planifions-ensemble.fr>

## Campagnes électorales : règles de financement

Après avoir mis en ligne une note sur les règles de la communication en période préélectorale applicables aux communes, aux EPCI et aux candidats, l'AMF complète l'information à destination de ses adhérents en publiant, dans la nouvelle rubrique « Élections municipales 2020 » de son site internet, un document rappelant les règles de financement des campagnes électorales à respecter à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et les précautions à prendre.

Voir [www.amf.asso.fr/réf.CW39380](http://www.amf.asso.fr/réf.CW39380)

## Agence nationale du sport

Créée par décret du 21 avril 2019, l'Agence nationale du sport a été officiellement installée le 24 avril 2019 au Stade de France. L'AMF fait partie des membres fondateurs de cette Agence qui octroie 22 M€ de financements destinés aux équipements sportifs de proximité, dont 2 M€ réservés pour leur mise en accessibilité. Elle accorde 10 M€ pour le développement des équipements sportifs en Outre-mer et en Corse et dispose de 14 M€ pour le volet équipement du plan « aisance aquatique ».

## Arrêtés municipaux « anti-pesticides »

Plusieurs maires ont pris récemment des arrêtés limitant l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs. Or, il s'agit d'une compétence du ministre de l'Agriculture. Si la commune souhaite informer les habitants de la réglementation, il est plus prudent de mentionner les arrêtés existants. Enfin, le monde agricole poursuit une démarche d'explication et de concertation avec les habitants et leurs élus sous le nom de contrat de solutions.

Vous pouvez consulter le dossier de presse sur le contrat de solutions sur <https://www.fnsea.fr>

## TAXE DE SÉJOUR

### RÉGLEMENTATION, MODALITÉS ET TARIFS

L'AMF a mis en ligne sur son site internet une note consacrée à la taxe de séjour. Cette taxe, facultative, est une ressource essentielle des communes et de leurs EPCI, permettant de financer les actions en faveur de l'attractivité touristique de leur territoire. En 2019, elle est perçue sur le territoire de 73 % des communes et représente près de 2 200 délibérations. La note proposée par l'AMF a pour objectif de présenter cette taxe locale et sa réglementation qui évolue régulièrement, notamment en ce qui concerne sa collecte par les plateformes. La note renvoie également au « Guide pratique de la taxe de séjour », récemment mis à jour par la DGCL et la DGE, qui contient un exemple de délibération, ainsi qu'une FAQ. Voir [www.amf.asso.fr/réf.CW39431](http://www.amf.asso.fr/réf.CW39431)

## CONVENTION

### UNE CHARTE POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

L'AMF et la Fédération hospitalière de France (FHF) ont signé une convention de partenariat visant à fixer des engagements communs et dresser des pistes de travail notamment afin de favoriser l'accès aux soins et de renforcer les liens entre médecine de ville et médecine hospitalière.

Plus opérationnelle, la charte d'« Accueil des étudiants en santé dans tous les territoires » liste les modalités d'accompagnement possibles des parcours de formation des étudiants en santé à l'échelle territoriale.

Également signée par Régions de France et les principaux syndicats d'étudiants en santé, cette charte est accessible sur le site de l'AMF à l'ensemble des communes et intercommunalités souhaitant s'en emparer.

Voir [www.amf.asso.fr/réf.BW39484](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39484)

## La vie du réseau

### Déplacements des élus

Au cours des derniers mois, les élus du Bureau de l'AMF ont été particulièrement présents sur l'ensemble du territoire.

**Rachel Paillard**, rapporteure de la commission des Communes et Territoires ruraux de l'AMF, s'est déplacée en Corse-du-Sud le 22 février dernier, dans la Somme le 8 mars et dans la Loire le 29 mars. Elle s'est notamment exprimée sur les positions et combats de l'AMF pour la reconnaissance de l'engagement des élus locaux. **François Baroin**, président de l'AMF, a participé à l'AG des maires de l'Aveyron le vendredi 5 avril. À cette occasion, il a rappelé le rôle irremplaçable des maires auprès de leurs concitoyens pour l'unité de la République.

**Philippe Laurent**, secrétaire général de l'AMF, était l'invité de l'Association des maires de l'Aude le 18 avril. Il a notamment abordé les inquiétudes des élus quant aux suites de la suppression de la taxe d'habitation. Conviée à intervenir lors des universités des maires du Val-d'Oise, **Agnès le Brun**, vice-présidente de l'AMF, a quant à elle rappelé le travail constructif de l'AMF à propos du projet de loi « école de la confiance ». Elle a également rappelé que les maires, par leurs initiatives, participent à un développement innovant des territoires.

### Formation des élus : programme de rentrée

Le programme de formation du second semestre 2019 démarrera avec une formation sur la prise de parole en public le 23 septembre.

Calendrier des réunions :

- une formation « media training », pour s'approprier les règles de base de l'interview, le 21 octobre,
- une formation sur la prévention des conflits d'intérêt le 18 novembre, en prélude du Congrès des maires,
- une formation à la préparation des budgets 2020, le 16 décembre.

Ces formations se tiennent toutes à Paris dans les locaux de l'AMF.

Rappelons que l'AMF étant agréée pour la formation des élus, les frais de formation peuvent être pris en charge, soit par la CDC, au titre du DIF élus, soit par la collectivité, au titre des crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

*Pour en savoir plus : [formation@amf.asso.fr](mailto:formation@amf.asso.fr)*

### Les grandes figures de la décentralisation

Dirigé par Vincent Aubelle et Nicolas Kada et publié aux éditions Berger-Levrault, l'ouvrage « Les grandes figures de la décentralisation. De l'Ancien Régime à nos jours » présente soixante-neuf grandes figures qui ont permis de faire advenir la décentralisation en France. Un chapitre consacré à l'AMF, rédigé par Rollon Mouchel-Blaisot et Jacques Péliissard, retrace son histoire et les événements qui l'ont marquée. Il est complété par des documents inédits tels que l'allocation de Daniel Hoefel, alors président de l'AMF, lors du 86<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents de communautés de France en 2003.

### Un portail dédié aux « Élections municipales 2020 » sur [amf.asso.fr](http://amf.asso.fr)

Dans la perspective du prochain renouvellement des conseils municipaux et intercommunaux, cette nouvelle rubrique du site Internet de l'AMF propose des informations utiles en lien avec cette échéance. Elle sera alimentée tout au long de l'année et comprend notamment des éléments sur la préparation des élections, l'organisation matérielle du scrutin, les conditions d'exercice des mandats locaux et la fin de mandat.

Principalement réservée aux adhérents de l'AMF, elle contiendra toutefois des textes officiels et certains documents, en accès libre, qui permettront aux citoyens intéressés par ce scrutin d'y trouver des éléments d'information.

### AGENDA DE L'AMF

**18 juin**  
Groupe de travail Petite enfance  
**19 juin**  
Commission Éducation  
**21 juin**  
Commission Santé  
**1<sup>er</sup> juillet**  
Formation de l'AMF « Communication en période pré-électorale »  
**2 juillet**  
Bureau de l'AMF  
**23 septembre**  
Formation de l'AMF « Prise de parole en public »

### AGENDA DES AD

**28 juin**  
Assemblée générale de l'Association des maires et présidents de communautés de Vendée  
**4 juillet**  
Assemblée générale de l'Union des maires de l'Essonne  
**5 juillet**  
• Assemblée générale de l'Association fédérative départementale des maires et des présidents de communautés de Loire-Atlantique  
• Congrès départemental de l'Association des maires et présidents de communautés de la Charente-Maritime  
**6 juillet**  
Assemblée générale de l'Association des maires de la Manche  
**30 - 31 août**  
Carrefour des élus et des collectivités territoriales de la Marne

### LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE  
DU N° 369 DE JUIN 2019

**Politiques.** Décentralisation : les grands travaux du gouvernement et des associations d'élus  
**Dossier.** Fin de mandat : quel bilan et comment l'élaborer ?  
**Vie locale.** Chalon-sur-Saône lutte contre les violences intrafamiliales  
**Juridique.** Municipales 2020 : les règles de financement de la campagne électorale

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

### MAIRES DE FRANCE. Supplément

**au n° 369** 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.  
Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud Février pour l'AMF, p.1, © Orlando Florin Rosuk/Fotolia p.1, © PackShot/Fotolia p.2, © Emmanuel Séguier, p.3, © Laurent Cohin, p.4

**amf.asso.fr**

300 000 internautes

visitent chaque mois  
ce site de référence



**L'AMF sur Twitter**  
@l\_amf

Retrouvez la page officielle  
de l'AMF sur  
[https://twitter.com/l\\_amf](https://twitter.com/l_amf)  
23 000 abonnés